



Figec

EXPERTISE COMPTABLE / COMMISSARIAT AUX COMPTES

**CHAMBRE DE METIERS ET
DE L'ARTISANAT DE REGION GRAND EST
5, BOULEVARD DE LA DEFENSE
57078 METZ**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025





Figec

EXPERTISE COMPTABLE / COMMISSARIAT AUX COMPTES

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION DE GRAND EST

5, boulevard de la Défense

57078 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A METZ,
LE 18 JUIN 2026


FIGEC




Anne-Laure CHEVALIER
Commissaire aux Comptes

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est - BILAN AU 31/12/2025

ACTIF	Montant brut N	Amortissements et dépréciations N	Montant net N	Montant net N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 313 440,41	-817 654,83	495 785,58	597 198,22
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	43 908,00		43 908,00	
Immobilisations incorporelles encours				43 908,00
Avances et acomptes				
Sous-total (immobilisations incorporelles)	1 357 348,41	-817 654,83	539 693,58	641 106,22
Immobilisations Corporelles				
Terrains	1 613 272,65		1 613 272,65	1 613 272,65
Agencements et aménagements de terrains	21 426,60	-21 426,60		
Constructions	34 611 063,76	-23 120 163,52	11 490 900,24	12 150 744,89
Constructions sur sol d'autrui	105 621,43	-104 669,33	952,10	2 665,41
Installations techniques, matériel et outillage	5 122 402,08	-3 250 988,76	1 871 413,32	2 142 615,40
Autre immobilisations corporelles	6 992 305,67	-5 068 461,49	1 923 844,18	2 043 771,62
Immobilisations corporelles encours	939 793,55		939 793,55	389 905,47
Avances et acomptes				
Sous-total (immobilisations corporelles)	49 405 885,74	-31 565 709,70	17 840 176,04	18 342 975,44
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation				
Prêts	1 818,72		1 818,72	-77 073,89
Autres immobilisations financières	116 305,77		116 305,77	1 818,72
Sous-total (immobilisations financières)	118 124,49		118 124,49	227 698,47
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	50 881 358,64	-32 383 364,63	18 497 994,11	18 136 524,96
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Avances et acomptes				
Clients et comptes rattachés	6 474 076,78	-353 999,17	6 120 077,61	-222,00
Fournisseurs débiteurs	26,20		26,20	7 967 441,88
Personnels et comptes rattachés	13 294,41		13 294,41	28,40
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	115 462,63		115 462,63	860 821,66
Etat et autres collectivités publiques	5 997 837,76		5 997 837,76	114 561,43
Comptes courants	3 600,00		3 600,00	5 490 057,77
Autres créances	285 656,08		285 656,08	3 600,00
Charges constatées d'avance	273 516,42		273 516,42	53 467,31
Compte de liaison des établissements	357 093,81		357 093,81	181 021,24
Opérations de trésorerie inter-services				357 093,81
Sous-total 1	13 520 564,09	-353 999,17	13 166 564,92	15 027 871,50
Valeurs mobilières de placement	7 075 752,11		7 075 752,11	15 027 871,50
Disponibilités				5 575 752,11
Caisse	2 195,12		2 195,12	
Comptes bancaires débiteurs	4 339 662,27		4 339 662,27	5 517,24
Comptes de virements internes				4 691 870,47
Sous-total 2 (Disponibilités)	11 417 609,50		11 417 609,50	10 273 139,82
Régies d'avances et accreditifs				
Sous-total 3				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	24 938 173,59	-353 999,17	24 584 174,42	25 301 011,32
TOTAL GENERAL (I+II)	75 819 532,23	-32 737 363,70	43 082 168,53	44 437 536,28


 Commissaire aux Comptes
 Initialisation pour besoin d'identification
 21, rue de Sarre
 57070 METZ

PASSIF	Ex.N avant affecta.	Ex.N-1 avant affecta.	Ex.N après affecta.	Ex.N-1 après affecta.
CAPITAUX PROPRES				
Apports				
Dotation				
Dons et legs			-14 844 027,90	-14 844 027,90
Affectation				
Financements de l'Etat rattachés à des actifs détermin.				
Ecart de réévaluation			-307 436,92	-378 348,76
Réserves				
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement				
Dont : Autres réserves (réserves facultatives)				
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)				
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)			-8 122 737,67	-6 674 453,76
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés			-817 570,40	-1 448 283,91
TOTAL I CAPITAUX PROPRES			-9 356 874,36	-9 819 452,07
PROVISIONS			-33 448 647,25	-33 164 566,40
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			-136 421,18	-745 762,18
TOTAL II PROVISIONS			-576 104,83	-739 674,09
DETTES			-712 525,81	-1 485 436,27
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers			-837 653,90	-938 057,70
Avances de l'Etat et autres collectivités publiques			-4 152,77	-4 209,01
Comptes bancaires créditeurs				
Dettes d'exploitation			-156,09	-10 145,16
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dont : fournisseurs			-1 903 106,30	-2 061 372,49
Dont : fournisseurs d'immobilisations			-1 395 486,88	-1 637 331,04
Dont : fournisseurs effets à payer			-13 352,12	-4 428,02
Dont : fournisseurs factures non parvenues				
Dettes fiscales et sociales			494 267,30	-419 613,43
Dont : Personnels et comptes rattachés			-2 696 677,81	-3 601 025,31
Dont : Sécurité sociale et autres organismes sociaux			-838 888,56	-1 529 845,89
Dont : Etat et autres collectivités publiques			-1 263 623,28	-1 370 338,46
Compte de liaison des établissements			-594 165,97	-700 840,96
Opérations de trésorerie inter-services			-355 958,49	-355 958,48
Comptes courants				
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-2 731 868,86	-2 287 765,95
Clients et comptes rattachés				
Autres dettes (y.c.47)			-273 878,76	-373 137,44
Produits constatés d'avance			-420,00	-660,00
TOTAL III DETTES			-117 122,49	-155 202,03
TOTAL GENERAL (I+II+III)			-8 920 995,47	-9 787 533,57
			-43 082 168,53	-44 437 536,24


Commissaire aux Comptes
 Initialisation pour bilan d'identification
 21, rue de la Ville
 57078 METZ

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Numéro de compte	Montant N	Montant N-1
CHARGES D'EXPLOITATION		
64 Charges de personnels	15 912 089,08	15 123 450,32
621 Personnel Extérieurs	33 616,07	127 881,22
6311 Taxes sur les salaires	771 194,08	745 748,22
6333 Impôts et taxes sur rémunération	3 586,81	112 809,62
60 Achat (sauf 603)	2 219 521,97	2 253 862,50
603 Variation de stocks		
657 et 658 Charges spécifiques	1 326 907,81	1 767 559,98
Autres charges de gestion	5 319 851,63	5 315 382,14
681 Dot amo. dépr. prov exploitation	2 334 182,60	2 301 723,20
* TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)	27 913 776,43	27 748 417,20
** Résultat d'exploitation	304 527,51	1 251 391,93
CHARGES FINANCIERES		
66 Charges financières	15 246,00	16 991,62
dont 6616 intérêts emprunts et dettes		
686 Dot amo. dépr. prov ch. finan.		
* TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (II)	15 246,00	16 991,62
** Résultat financier	197 824,03	182 700,49
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
67 Charges exceptionnelles	163 306,36	706 420,27
dont 675 VNC actifs cédés	111 200,00	431 169,95
687 Dot amo. dépr. prov cha except.	14 012,26	1 148,92
* TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	177 318,62	707 569,19
** Résultat exceptionnel	514 548,86	80 388,49
69 Impôt sur bénéfices	199 330,00	66 197,00
*** Solde Créiteur (bénéfice)	817 570,40	1 448 283,91

Numéro de compte	Montant N	Montant N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
74 Subventions d'exploitations	3 761 629,16	4 923 330,93
dont 7412 ministère com. Artisanat	0,00	0,00
dont 7442 région	1 064 433,21	1 329 657,47
dont 7481 taxe d'apprentissage	0,00	0,00
dont 7487 droit additionnel > 60%		
71 Production stockée	0,00	0,00
757 Produits spécifiques	6 479 759,95	6 557 232,97
dont 7571 taxe pour frais de chambres	0,00	0,00
dont 7574 ress. ou subv. de fonc	6 387 665,00	6 477 480,00
dont 7575 droit add. fin. conseils form	0,00	0,00
70, 72, 75 Produits de gestion	15 848 703,38	15 918 230,50
781 Rep sur am. dépréc. et prov d'expl.	1 741 991,13	1 406 766,36
791 Transferts de charges d'exploitation	386 220,32	194 248,37
* TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (IV)	28 218 303,94	28 999 808,13
PRODUITS FINANCIERS		
76 Produits financiers	135 996,14	199 692,11
786 Reprises sur dépréc et prov financiè	77 073,89	0,00
796 Transfert de charges financières	0,00	0,00
* TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	213 070,03	199 692,11
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
77 Produits exceptionnels	691 867,48	787 957,68
dont 775 prods des cessions d'actifs	51 883,10	576 462,50
dont 777 cote part subv invst	0,00	0,00
787 Reprises sur dépréc et prov except	0,00	0,00
797 Transferts de charges except.	0,00	0,00
* TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VI)	691 867,48	787 957,68
*** Solde Débiteur (Perte)	0,00	0,00

Figaro
Commissaire aux Comptes
Initialisation pour besoins d'identification
21, rue de Sarre
57076 METZ